



## REGLEMENT

23 & 24 MARS 2019

**Chaque concurrent en s'inscrivant et en prenant le départ de l'épreuve reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement du Raid Accro Peyrolais.**

**Article 1: Organisation** : Le Raid Accro Peyrolais est organisé par l'association Loisir Orientation Union Pierrelatte (LOUP), loi 1901, Maison des Association , 26700 PIERRELATTE, affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO).

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves et le règlement sans préavis. Cependant, elle s'engage à en informer les équipes inscrites avant le départ de l'épreuve.

Selon les conditions climatiques, l'organisation procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou à l'annulation de l'épreuve et/ou du raid.

**Article 2: Programme et disciplines** : Toutes les informations sont sur le site : [www.raid-accropeyrolais.com](http://www.raid-accropeyrolais.com) (Horaires, distances et liste des activités à confirmer sur le site internet).

Lieu de départ et d'arrivée : le Parc Accroche Aventure à St Julien de Peyrolas

Date : SAMEDI 23 MARS & DIMANCHE 24 MARS 2019

2 parcours chronométrés et 1 parcours non-chronométré sont proposés : Peyrocourt environ 20km et le Peyrolong environ 42km et le Peyrokid d'environ 05km non-chronométré

Disciplines : Trail, VTT, Canoë-Kayak, Course d'Orientation, Parcours dans les arbres (épreuve non-chronométrée), Carabine laser et autres activités ludosportive.

**Article 3 : Équipe** : Les équipes sont composées de 2 personnes. L'épreuve est ouverte aux équipes mixtes, féminines, masculines. Le Peyrocourt est ouvert à partir de 12ans (un classement Peyrado (jeune) est mise en place) et le Peyrolong est ouvert à partir de 16ans (avec un équipier majeur). Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours à 2. En cas d'oublis ou d'erreurs de pointage des balises, des pénalités horaires seront appliquées.

Balise manquante ou faite dans le désordre lors des CO = 15minutes de pénalités

Balise manquante ou faite dans le désordre lors d'autres sections = 30 minutes de pénalités

Le Peyrokid est ouvert aux personnes entre 6 et 11ans accompagnées d'un équipier majeur. Le parcours est composé de différentes épreuves ludiques, non-chronométrées.

**Article 4 : Inscription - assurance** :

Pour le Peyrokid, les droits d'inscription par équipe sont de 25€. Épreuve non-chronométrée sans classement, l'inscription sera prise en compte dès réception du bulletin d'inscription et de l'attestation parentale. Possibilité d'inscrire un 3<sup>ème</sup> équipier – le droit d'inscription est de 5€.

Pour le Peyrocourt et le Peyrolong, les droits d'inscriptions s'élèvent à 26€ /par personne majeure, 24€ / personne mineure.

L'organisateur affilié à la FFCO reverse un titre de participation journée pour les non licenciés FFCO.

Ci-dessous le lien de l'assurance couvrant les licences et les titulaires d'un pass orientation

[http://www.ffcorientation.fr/media/cms\\_page\\_media/74/garanties\\_accordees\\_par\\_l\\_assurance\\_-\\_2018.pdf](http://www.ffcorientation.fr/media/cms_page_media/74/garanties_accordees_par_l_assurance_-_2018.pdf)

[http://www.ffcorientation.fr/media/cms\\_page\\_media/74/notice\\_individuelle\\_dommmages\\_corporels\\_-\\_2018.pdf](http://www.ffcorientation.fr/media/cms_page_media/74/notice_individuelle_dommmages_corporels_-_2018.pdf)

L'inscription comprend: canoë, gilets, pagaies, les cartes d'orientation, le matériel pour le parcours dans les arbres, le ravitaillement en course et à l'arrivée. Chaque inscription sera prise en compte dès réception complète de:

- Le bulletin d'inscription dûment complété sur le site via Adeorun
- Le chèque de caution de 50€ pour la puce de chronométrage (non encaissé) à l'ordre de l'association LOUP
- La licence sportive ou le certificat médical de non contre indication **à tous sports en compétition.**
- L'attestation de natation (possibilité de télécharger un modèle sur le site).
- L'autorisation parentale le cas échéant (possibilité de télécharger un modèle sur notre site).

L'organisation ne pourra être tenu responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve. L'association LOUP a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile organisateur. Les participants confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel. Ils doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuel accident garantissant les risques inhérents à leur participation. Les concurrents s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause. L'organisation ne pourra être tenu responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route qui seront considérées hors course.

#### Article 5 : Matériel Obligatoire

**par équipe:** 1 boussole – 1 doigt électronique (SPORT IDENT) : prêt pour ceux qui n'en ont pas avec chèque de caution de 50€ - 1 téléphone portable en état de marche et allumé avec les numéros de secours et organisation mémorisés – 1 trousse de premiers secours – 1 kit de réparation VTT

**par concurrent :** 1casque homologué VTT (norme CE) attaché sur la tête durant toute l'épreuve – 1 paire de chaussures adapté au tout terrain – 1 sac à dos pouvant contenir l'ensemble du matériel pendant le raid – 1 VTT – 1 sifflet – 1 couverture de survie – 1 gourde ou poche à eau remplie d'au moins 0,5litre – des vivres de course (barre énergétiques,...) - le port du dossard visible - *facultatif : mitaine ou gant, veste coupe vent, buff.*

**Article 6 : Principe :** Le départ et l'arrivée de la course auront lieu au parc Accroche Aventure. Le chronomètre sera déclenché en début de parcours et arrêté à la fin. En revanche, certaines sections pourront être neutralisées. Les équipes gèreront leur temps de repos. Entre le début et l'arrivée seront placés des points de contrôle obligatoires et des balises qui engendreront des pénalités si elles ne sont pas pointées. Les équipes sont responsables de leur pointage (aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'oubli). Le système de chronométrage est électronique. Certains passages peuvent être fléchés.

**Article 7 : Chronométrage, classement et récompenses :** Le chronométrage est géré avec le système Sport-Ident (puce électronique porté par un des membres de l'équipe). Le classement sera effectué grâce au chronométrage et aux pénalités additionnées en heures, minutes, secondes. Des lots seront remis aux premiers concurrents des 2 parcours et de chaque catégorie.

**Article 8 : Cause de pénalité et de mise hors course :**

**Pénalité :** Toute transgression du présent règlement

**Disqualification :** Abandon de son équipier

Toute équipe surprise en dehors des parcours ou zones autorisées

Non respect des consignes données par les signaleurs, les commissaires

**Mise hors course :** Non port du casque pendant toute la durée du raid

Non port du gilet de sauvetage attaché pendant la section canoë-kayak

Port de sac à dos pendant la section de canoë-kayak

Utilisation de moyens de déplacement non autorisés

Changement d'équipier pendant l'épreuve

Non respect des règles de sécurité indiquées sur les documents de course et lors du briefing  
Non respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil,...  
Abandon de détritrus en dehors des sacs prévus à cet effet  
Tout comportement ne respectant pas l'esprit sportif  
Détérioration de biens publics ou privés (passage dans des propriétés, jardins, cultures, plantations,...)  
Non respect du code de la route (pendant le raid vous n'êtes pas prioritaire).

**Article 9 : Abandon de l'équipe ou d'un coéquipier** : L'abandon d'un membre de l'équipe entraîne la disqualification de celle-ci. L'équipe devra en informer directement l'organisation. En cas d'accident, prévenir l'organisation, les secours.

**Article 10 : Droit d'images** : Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur l'évènement. Ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité, ni le mode de diffusion (utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support).

**Article 11 : Remboursement des frais d'inscription** : Toute demande de remboursement doit nous parvenir accompagnée d'un certificat médical de non aptitude à la participation au raid, 15 jours avant le raid (cachet de la poste faisant foi). Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être demandé. **FIN**